

04 juil 2020 -10:41

## Conseil des ministres du 3 juillet 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 3 juillet 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

04 juil 2020 -10:41

Appartient à Conseil des ministres du 3 juillet 2020

## Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- Justice
- Finances
- Sécurité et Intérieur
- Santé publique
- Energie
- Economie
- Emploi
- Personnes handicapées
- Défense

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des  
Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)

04 juil 2020 -10:41

Appartient à Conseil des ministres du 3 juillet 2020

## Exploitation du nouveau navire de recherche destiné à remplacer le RV BELGICA

Sur proposition du ministre de la Politique scientifique David Clarinval et du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de points relatifs à l'exploitation du nouveau navire de recherche destiné à remplacer le RV BELGICA.

Le 16 mars 2018, le Conseil des ministres a approuvé l'attribution du marché pour l'acquisition d'un nouveau navire de recherche. L'exécution de la mission a débuté le 8 juin 2018. Le Conseil des ministres a approuvé aujourd'hui une proposition d'exploitation de ce nouveau navire. Dans ce cadre, le Conseil des ministres marque son accord sur les points suivants :

- les coûts et éventuelles recettes pour l'exploitation du nouveau navire de recherche ainsi que le volet budgétaire
- l'exploitation du navire avec un équipage mixte composé de militaires détachés au sein de l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique (IRSNB) et de civils
- l'objet du marché public de services pour l'exploitation opérationnelle du navire, qui sera passé selon une procédure concurrentielle avec négociation

Le ministre de la Politique scientifique est chargé de :

- gérer la procédure de passation du marché, avec l'appui de la Défense à titre d'expert
- soumettre au Conseil des ministres, avec la proposition d'attribution, un aperçu actualisé des coûts d'exploitation du navire
- formaliser un protocole de coopération entre la Politique scientifique et la Défense pour l'exploitation du nouveau navire de recherche et notamment la mise à disposition, par la Défense, de personnel et du port d'attache à Zeebrugge
- soumettre au Conseil des ministres, pour début 2022, les résultats de l'évaluation du modèle d'exploitation et un modèle d'exploitation définitif

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 86 06 13  
[christian.carpentier@clarinval.fed.be](mailto:christian.carpentier@clarinval.fed.be)

Jonas Veys  
Porte-parole (NL)  
+32 474 63 19 54  
[jonas.veys@clarinval.fed.be](mailto:jonas.veys@clarinval.fed.be)

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin  
Porte-parole (Affaires étrangères)  
+32 473 88 88 39  
[nicolas.roisin@goffin.fed.be](mailto:nicolas.roisin@goffin.fed.be)

Christine Calmeau  
Porte-parole (Défense)  
+32 477 88 01 60  
[christine.calmeau@goffin.fed.be](mailto:christine.calmeau@goffin.fed.be)

04 juil 2020 -10:41

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juillet 2020](#)

## Assentiment au Protocole n° 16 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au Protocole n°16 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Le Protocole n°16, fait à Strasbourg le 2 octobre 2013, est un protocole facultatif important dont la ratification inscrira la Belgique dans une dynamique conforme à l'évolution du droit. Il introduit la possibilité pour les hautes juridictions des Etats membres signataires de demander, dans les affaires qui sont pendantes devant elles, des avis consultatifs à la Cour européenne sur des questions de principe relatives à l'interprétation ou à l'application des droits et libertés définis par la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme ou ses protocoles.

L'extension de la compétence de la Cour pour donner des avis consultatifs renforcera son interaction avec les autorités nationales et consolidera ainsi la mise en œuvre de la Convention, conformément au principe de subsidiarité.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la  
Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin  
Porte-parole (Affaires étrangères)  
+32 473 88 88 39  
[nicolas.roisin@goffin.fed.be](mailto:nicolas.roisin@goffin.fed.be)

Christine Calmeau  
Porte-parole (Défense)  
+32 477 88 01 60  
[christine.calmeau@goffin.fed.be](mailto:christine.calmeau@goffin.fed.be)

04 juil 2020 -10:41

Appartient à Conseil des ministres du 3 juillet 2020

## Autorisation d'une entreprise de sécurité maritime pour la lutte contre la piraterie

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à autoriser l'entreprise de sécurité maritime Port2Port LPC France à effectuer des activités de lutte contre la piraterie.

Le projet vise à autoriser pour trois ans l'entreprise Port2Port LPC France à exécuter la surveillance, la protection et la sécurité à bord des navires, en vue de lutter contre la piraterie. Ces missions peuvent être exécutées pour le compte de propriétaires ou d'exploitants enregistrés de navires battant pavillon belge.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
[erik.eenaerts@ibz.fgov.be](mailto:erik.eenaerts@ibz.fgov.be)

04 juil 2020 -10:41

Appartient à Conseil des ministres du 3 juillet 2020

## Marché public pour la Défense : achat de mitrailleuses lourdes

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à l'achat de 243 mitrailleuses lourdes.

Dans le cadre de la vision stratégique 2030, la Défense continue à utiliser la Mi.50 comme mitrailleuse d'infanterie en débarqué ainsi qu'embarqué sur véhicules et navires. Les Mi.50 M2 actuelles datent de la période immédiatement après la Seconde Guerre mondiale et les réparations sont devenues difficiles et coûteuses.

Afin de conserver les capacités offensives et défensives des unités équipées de ces Mi.50, il est nécessaire de remplacer ces armes par de nouvelles mitrailleuses.

Le contrat sera passé via une procédure négociée sans publicité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la  
Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin  
Porte-parole (Affaires étrangères)  
+32 473 88 88 39  
[nicolas.roisin@goffin.fed.be](mailto:nicolas.roisin@goffin.fed.be)

Christine Calmeau  
Porte-parole (Défense)  
+32 477 88 01 60  
[christine.calmeau@goffin.fed.be](mailto:christine.calmeau@goffin.fed.be)

04 juil 2020 -10:41

Appartient à Conseil des ministres du 3 juillet 2020

## Covid-19 : prolongation de la mesure liée à l'allocation d'intégration

Sur proposition de la ministre chargée des Personnes handicapées Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prolongeant la mesure relative à l'allocation d'intégration, suite à la crise sanitaire du Covid-19.

Ce projet d'arrêté royal vise à prévenir les effets négatifs du régime de chômage économique temporaire suite à la crise sanitaire du Covid-19, en révisant les règles de calcul de l'allocation d'intégration. En effet, les personnes bénéficiant d'une allocation d'intégration qui sont au chômage temporaire peuvent être confrontées à un effet négatif sur leur allocation en raison des différentes exonérations entre le revenu professionnel et le revenu de remplacement.

L'exonération qui s'applique à l'allocation de chômage temporaire pour cause de force majeure est assimilée à l'exonération qui s'applique aux revenus du travail lors du calcul de l'allocation d'intégration. Cette mesure ne s'applique qu'à l'allocation de chômage temporaire de force majeure perçue par la personne handicapée à la suite de la crise sanitaire du Covid-19. Initialement prévue jusqu'au 30 juin, la mesure est désormais prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 juillet 1987 portant sur l'allocation de remplacement de revenus et l'allocation d'intégration*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Égalité des chances et des Personnes handicapées  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11

Miet Deckers  
Porte-parole  
+32 475 76 65 26  
[miet.deckers@muylle.fed.be](mailto:miet.deckers@muylle.fed.be)

04 juil 2020 -10:41

Appartient à Conseil des ministres du 3 juillet 2020

## Covid-19 : marché public relatif à une campagne d'information sur les mesures prises par les autorités fédérales dans le cadre de la pandémie

Sur proposition de la Première ministre Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à une campagne d'information portant sur les mesures prises par les autorités fédérales, dans le cadre de la pandémie du Covid-19.

Suivant la décision du Conseil des ministres du 3 avril 2020, à l'occasion du confinement initial, un premier marché a été attribué à une agence de communication, avec des services complémentaires limités aux actions de communication liées aux phases 1 et 2, et qui se terminent fin juin 2020.

Le groupe d'experts pour la stratégie d'exit (GEES) demande l'accompagnement des citoyens jusqu'à la fin de l'année avec une communication claire, forte et cohérente. C'est d'ailleurs une des cinq conditions posées par les experts pour passer en déconfinement progressif. Il importe, dès lors, de lancer un nouveau marché pour soutenir les actions des autorités publiques en matière de communication. Pour éviter toute rupture, ce nouveau marché doit pouvoir être attribué début juillet 2020.

Les objectifs de cette nouvelle campagne sont les suivants :

- informer la population sur les mesures prises par les autorités dont les 6 règles d'or
- informer et accompagner la population face aux mesures de déconfinement en vue de susciter l'adhésion
- encourager un comportement solidaire et responsable dans le cadre d'une démarche de prévention de santé publique
- faire participer les citoyens à la réalisation des objectifs sociétaux dans la gestion de la crise et la prévention
- informer différents groupes spécifiques sur les mesures sociales, économiques ou autres que le gouvernement fédéral prendra dans les mois à venir

Vu les circonstances, cette campagne doit être évolutive, flexible et réactive. Le marché porte sur la conception de la campagne, la production et l'achat média.

La campagne aura une durée de 3 mois (de juillet à septembre 2020). Une prolongation éventuelle, mais non obligatoire de 3 mois (de octobre à décembre 2020) est prévue. Cette prolongation sera basée sur l'évolution de la situation sanitaire en Belgique et de l'évaluation des résultats de la campagne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des  
Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<https://premier.be>

Steve Detry

Porte-parole (FR)

+32 473 56 77 04

[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn

Porte-parole (NL)

+32 479 33 51 48

[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)

04 juil 2020 -10:41

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juillet 2020](#)

## Justice : gestion du registre central successoral

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 26 février 2018 relatif à la gestion du registre central successoral.

Ce projet d'arrêté royal règle les modalités d'inscription au registre central successoral :

- de l'ordonnance de désignation d'un curateur, conformément à l'article 1231 du Code judiciaire
- de l'ordonnance de désignation d'un administrateur, conformément à l'article 805 du Code civil

Au plus tard 15 jours après le prononcé, le greffier de la juridiction qui a prononcé la décision inscrit ces ordonnances au registre central successoral.

Le projet met ainsi en oeuvre certains articles de la loi du 5 mai 2019 portant dispositions diverses en matière d'informatisation de la Justice, de modernisation du statut des juges consulaires et relatifs à la banque des actes notariés.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,  
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires  
européennes  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@just.fgov.be](mailto:sieghild.lacoere@just.fgov.be)

04 juil 2020 -10:41

Appartient à Conseil des ministres du 3 juillet 2020

## Financement 2020 du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le montant à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité, destiné au financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, en 2020.

Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé est financé notamment par un montant à charge des frais d'administration de l'INAMI. Ce montant est fixé à 18.863.000 euros pour 2020.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns  
Porte-parole (FR)  
+32 474 88 30 17  
[florent.baudewyns@minsoc.fed.be](mailto:florent.baudewyns@minsoc.fed.be)

Peter Poulussen  
Porte-parole (NL)  
+32 475 95 11 68  
[peter.poulussen@minsoc.fed.be](mailto:peter.poulussen@minsoc.fed.be)